

## Conseil d'administration Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 2020-38

### Budget initial 2021

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ;
- ▶ **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- ▶ **Vu** le décret n° 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office de la biodiversité, notamment son article 9 ;
- ▶ **Vu** l'avis de la commission des finances et de l'audit du 18 novembre 2020 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

#### VOTE AU BUDGET INITIAL POUR 2021

##### ARTICLE 1 :

Les autorisations budgétaires suivantes :

1. 2 798,00 ETPT dont 2 638,00 ETPT sous plafond d'emploi législatif et 160,00 ETPT hors plafond d'emploi législatif ;
2. 516 395 067,91 € d'autorisations d'engagements (AE) dont :

- 190 500 000,00 € en dépenses de Personnel ;
  - 53 807 599,69 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - 259 656 404,79 € en dépenses d'Intervention ;
  - 12 431 063,43 € en dépenses d'Investissement ;
3. 477 240 230,68 € de crédits de paiement (CP) dont :
- 190 500 000,00 € en dépenses de Personnel ;
  - 50 785 032,32 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - 224 835 134,93 € en dépenses d'Intervention ;
  - 11 120 063,43 € en dépenses d'Investissement ;
4. 457 320 902,47 € de prévisions recettes dont :
- 388 355 247,00 € en recettes globalisées ;
  - 68 965 655,47 € en recettes fléchées ;
5. - 19 919 328,21 € de solde budgétaire.

## ARTICLE 2 :

Les prévisions comptables suivantes :

1. -19 969 328,21 € de variation de trésorerie ;
2. -21 489 264,78 € de résultat patrimonial ;
3. 9 339 264,78 € d'insuffisance d'autofinancement (IAF) ;
4. -19 609 328,21 € de variation de fonds de roulement.

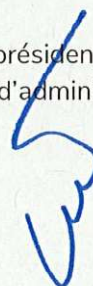
Les tableaux des autorisations d'emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Le directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

Le président  
du Conseil d'administration,



Thierry BURLLOT